

VILLE DE ROYAN



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT L'ORGANISATION DU 7EME TRIATHLON
BOULEVARD FREDERIC GARNIER
LE 03 SEPTEMBRE 2006**

EH/CB

APM 06/1107

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des piétons à
l'occasion du 7^{ème} Triathlon, le dimanche 03 septembre 2006,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : Un couloir de l'espace piétonnier du boulevard Frédéric
Garnier sera réservé pour la course pédestre du Triathlon le dimanche
03 septembre 2006, de 13h00 à 18h00.*

*ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 23 août 2006

*Le Maire,
H. LE GUEUT*

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 29 août 2006*